

# FICHE D'INSCRIPTION VOYAGE CRETE

CLUB CORALIA ATHINA PALACE 5\* (normes locales) ALL INCLUSIVE

Date limite de dépôt des dossiers : 16 novembre 2018 (14h00)

Condition de réalisation du voyage : avoir au minimum 15 inscrits / semaine

2 dates (cocher celle de votre choix) :

Hors vacances scolaires

Du sam 11 au sam 18 Mai 2019

**360 € Adulte** (> 11 ans)

1<sup>er</sup> enfant 2-11 ans (dans chambre parentale) : 220 €

2<sup>e</sup> enfant 2-11 ans (dans chambre parentale) : 309 €

enfant < 2 ans : 90 €

3<sup>e</sup> enfant : obligation de prendre une 2<sup>e</sup> chambre, donc cela revient à 4 tarifs adultes + 1 enfant

Vacances Scolaires

Du sam 20 au sam 27 avril 2019

**438 €** (> 11 ans)

1<sup>er</sup> enfant 2-11 ans (dans chambre parentale) : 255 €

2<sup>e</sup> enfant 2-11 ans (dans chambre parentale) : 370 €

enfant < 2 ans : 90 €

3<sup>e</sup> enfant : obligation de prendre une 2<sup>e</sup> chambre, donc cela revient à 4 tarifs adultes + 1 enfant



Ces tarifs intègrent une participation de 50% par votre CE.

| SALARIE | Nom | Prénom | Téléphone portable | identifiant |
|---------|-----|--------|--------------------|-------------|
|         |     |        |                    |             |

Nom et n° téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence :

| PARTICIPANTS |                        | Prénom | Date de naissance | Lien de parenté | Chambre 1 lit double | Chambre 2 lits simples |
|--------------|------------------------|--------|-------------------|-----------------|----------------------|------------------------|
| Nom          | (y compris le salarié) |        |                   |                 |                      |                        |
|              |                        |        |                   |                 |                      |                        |

**Attention : les noms et prénoms doivent correspondre à l'orthographe exacte notée sur les pièces d'identité**

|  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

**Passport ou carte d'identité valide à vérifier par vos soins (obligatoire pour l'embarquement)**

| Ce prix comprend (ceci est un résumé, veuillez consulter le descriptif du séjour)   | Ne comprend pas :  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Le transport aérien</li> <li>Les taxes d'aéroport, les transferts aéroport / hôtel</li> <li>L'hébergement 7 nuits en formule ALL INCLUSIVE</li> <li>Les animations diurne et nocturne, les activités selon descriptif</li> <li>Les assurances assistance médicale et rapatriement, annulation dommages bagages (3 % du total)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>La taxe de séjour à régler sur place : 4 € / jour / chambre</li> <li>Supplément chambre individuelle : 465 €</li> </ul> |

**Acompte de 30% qui vaut pour engagement**  
Paiement possible en plusieurs fois – solde 1 mois avant départ

**J'ai pris connaissance du règlement intérieur (au verso) ainsi que du descriptif du séjour**

| Date | Signature |
|------|-----------|
|      |           |

- **Inscription** : Le salarié bénéficiaire (et ses ayants droits) doit être à l'effectif de GEFCO France SAS Courbevoie et justifier de 4 mois d'ancienneté au CE GEFCO France Courbevoie le jour du départ. Il doit être à jour de ses paiements envers le CE et être inscrit au CE.
- Aucun dossier (fiche d'inscription + acompte de 30%) ne sera accepté et traité s'il est incomplet ou s'il est déposé au CE au delà de la date limite définie.
- Le nombre de places étant limité, une priorité d'inscription sera accordée aux salariés n'ayant jamais bénéficié de ce type de prestation, puis à ceux ayant le moins bénéficié des prestations du CE. En cas de situation particulière, la commission voyage du CE statuera.
- Lors de l'inscription, veuillez fournir une photocopie d'une pièce d'identité valide pour chaque voyageur. Cette pièce d'identité sera celle qui devra être présentée lors de l'embarquement.
- Si le nombre de voyageurs requis par semaine (15) n'est pas atteint, le voyage pour cette semaine ne sera pas validé. L'acompte de 30% sera remboursé.
- Le choix Chambre 1 lit double ou Chambre 2 lits simples indiqué par le salarié est un souhait et ne garantit pas l'attribution de la chambre avec 1 lit double ou 2 lits simple. Cette attribution sera faite en fonction des disponibilités de l'hôtel.
- **Tarif** : Les personnes seules ne pouvant partager leur chambre avec un autre voyageur seront obligées de prendre le supplément chambre individuelle (465 €).
- Les prix mentionnés sont calculés sur la base des tarifs des prestations actuellement en vigueur. Des hausses éventuelles provoquées par des fluctuations monétaires, carburant, taxes aéroportuaires, redevance de sureté, taxe de solidarité, etc., peuvent être appliquées 1 mois avant le départ sans que le CE n'en soit tenu pour responsable.
- **Annulation** : La responsabilité du CE ne se trouvera pas engagée dans le cas où une personne ne pourrait prendre le départ par suite d'une arrivée tardive sur le lieu de rendez vous, de l'absence de documents en règle ou d'un quelconque manquement.
- Si l'annulation entraine dans le cadre de clauses prévues au contrat d'assurance, le salarié mènera les démarches nécessaires et le remboursement au salarié sera effectué sous réserve des conditions prévues par le contrat d'assurance et après remboursement par notre assureur. Des frais de dossier de 80 € seront appliqués pour le salarié et chacun de ses ayants-droits.
- Si l'annulation n'est pas couverte par l'assurance :
  - plus de 60 jours avant le départ : 80 € de frais de dossier
  - entre 60 et 31 jours avant le départ : 25 % du montant du voyage
  - entre 30 et 21 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage
  - entre 20 et 8 jours avant le départ : 80 % du montant du voyage
  - moins de 7 jours avant le départ : pénalité de 100 % du forfait
- **Interruption de séjour** : Tout séjour interrompu ou abrégé du fait du salarié quel qu'en soit le motif ne donnera lieu à aucun remboursement. Pour toute annulation avant le départ, les frais en vigueur par le voyageur seront appliqués et à la charge totale du salarié.